

Déposé au Greffe le 20 SEP 2006

SA FINANCIERE M S O

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 500 000 €
625 AVENUE DE PARIS
82000 MONTAUBAN

RCS 353 176 647



NOA 2071

006310

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2006

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2005 (du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005)

L'an deux mil six, le 17 Juin à 11 heures 30
Dans les locaux de la SA MACARD à Montauban

Les Actionnaires de la société Anonyme SA FINANCIERE M.S.O au capital de 500 000 € se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Conseil d'administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par M. Jean Louis MARTY, Président du Conseil d'administration.

M. Michel MACARD et Mme Monique MARTY

Les deux actionnaires présents et acceptant, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs.

M^{me} Emilie FRANCKES est désignée comme secrétaire.

Le Bureau ainsi composé, Monsieur le Président, déclare la séance ouverte.

Mme CHARLAS et M. LIBEROS, Commissaires Aux Comptes, régulièrement convoqués, sont présents.

Mr DELON, Co-commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est présent.

Le Président constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 31250 actions, soit plus du quart du capital social, que l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Les statuts de la société
- La feuille de présence signée par les membres du Bureau
- Les copies de lettres adressées aux actionnaires
- La copie de la lettre de convocation au Commissaire aux Comptes
- Les pouvoirs des actionnaires représentés
- L'inventaire et les comptes annuels établis au 31 décembre 2005
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Le rapport du Président sur le contrôle interne
- Les rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de son mandat et sur les conventions visées à l'article L225-38 du code de Commerce
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur le rapport du Président
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour les comptes consolidés du groupe MSO
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice

Puis, le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels et le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices, le montant global, certifié exact par le Commissaire aux comptes, des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées, le tableau mentionnant l'état civil des Administrateurs et Directeurs Généraux avec l'indication des autres sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions visées aux articles 133 et 135 du décret du 23 mars 1967 ont été tenus à la disposition des actionnaires à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

En outre, le Président déclare que la liste des actionnaires arrêtée le 16^{ème} jour avant la réunion de l'Assemblée et le rapport du Commissaire aux comptes ont été mis à la disposition des actionnaires quinze jours avant la réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapport de gestion du groupe MSO et présentation des comptes consolidés
- Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du code de Commerce
- Approbation des dites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- Quitus aux Administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice
- Renouvellement du mandat des administrateurs
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes
- Nomination de nouveaux administrateurs

Lecture est donnée du rapport de gestion du Conseil et des rapports du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président, met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2005, et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice, et le rapport du Commissaire aux Comptes sur le rapport du Président, approuve les comptes annuels dudit exercice tels qu'ils sont présentés et faisant apparaître un bénéfice net comptable de 172 673,07 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports..

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 du code de Commerce, l'Assemblée Générale déclare approuver l'ensemble des opérations dont il est rendu compte dans ce rapport.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés ou ayant droit de vote en ce qui concerne les opérations dont il est rendu compte dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 172 673,07 € augmenté du report à nouveau 37 434,62 € soit un total de 210 107,69 € comme suit :

Réserves facultatives	150 000,00 €
Report à nouveau	60 107,69 €

TOTAL	210 107,69 €

Enfin, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité du groupe MSO pendant l'exercice clos le 31 décembre 2005, et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes consolidés annuels dudit exercice tels qu'ils sont présentés et faisant apparaître un bénéfice net comptable de 884 132 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports..

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés ou ayant droit de vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés décide de renouveler le mandat des administrateurs :

- Monsieur Jean-Louis MARTY
Né le 16 mars 1952 à MONTAUBAN (82)
Demeurant 3015 route de Vignarnaud – (82000) MONTAUBAN
- Madame Monique MACARD épouse MARTY
Née le 17 octobre 1950 à MONTRICOUX (82)
Demeurant 3015 route de Vignarnaud – (82000) MONTAUBAN
- Madame Simone LARROCHE épouse MACARD
Née le 23 décembre 1927 à BRUNIQUEL (82)
Demeurant 4 rue Léon Jouhaux - (82000) MONTAUBAN

pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les administrateurs, présents à la réunion, déclarent accepter leur mandat et n'exercer aucune fonction susceptible de leur interdire d'exercer celle d'administrateur de la société.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés décide de renouveler le mandat des commissaires aux comptes :

- KPMG SA
9, avenue Parmentier (31200) TOULOUSE

En qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire
- Monsieur Philippe SAINT-PIERRE
9, avenue Parmentier (31200) TOULOUSE

En qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant

pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés décide de nommer en qualité d'administrateurs :

- Monsieur David JEAN
Né le 24 juin 1973 à RENNES (35)
Demeurant 15 rue des Bons Enfants - (31320) CASTANET TOLOSAN
- Mademoiselle Camille MARTY
Née le 22 septembre 1981 à MONTAUBAN (82)
Demeurant 8 rue François Villon – (31200) TOULOUSE

pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les nouveaux administrateurs, présents à la réunion, déclarent accepter leur mandat et n'exercer aucune fonction susceptible de leur interdire d'exercer celle d'administrateur de la société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 Heures. 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal lequel, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

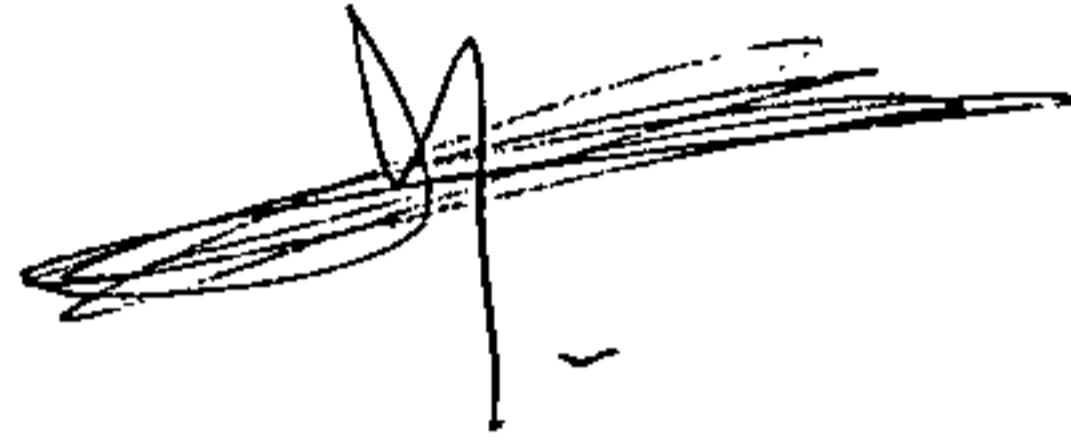
LE PRESIDENT,

J. C. MARTY



LES SCRUTATEURS,

Michel MACARD



Monique MARTY



LE SECRETAIRE,

Emilie FRANCOERIES

